

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR LE DEPART **EN P F E (Période de Formation en Entreprise)**

Sur le livret de liaison :

Mentionnez vos coordonnées sur les pages concernées.

Ce livret est transmis au tuteur le premier jour du stage.

Il doit être maintenu propre et en bon état.

Il doit rester sur le lieu du stage pendant toute la durée.

Le livret est à remplir par le tuteur (coordonnées de l'entreprise, tampon etc...)

L'élève est chargé d'expliquer au tuteur la teneur du livret dès le début du stage (formation , objectifs du stage etc...)

Le suivi en entreprise :

Un contact téléphonique sera pris dans le courant de la première semaine de stage

Les horaires du Jeune sont les horaires de l'entreprise d'accueil.

Toute absence doit être signalée (au tuteur et au Chef de travaux du LPP St Joseph).

Toute absence doit être récupérée en fin de stage (dans ce cas, une nouvelle convention sera transmise au responsable de l'entreprise avec les dates modifiées).

La durée du stage est obligatoire dans tous les cas, sauf dérogation spéciale du recteur d'académie pour une hospitalisation .

En cas de problème, ne pas hésiter à contacter le Chef de travaux du LPP St Joseph (03 81 47 27 53), qui prendra les dispositions nécessaires auprès des Parents et auprès de l'entreprise d'accueil.

En cas d'accident de travail, prévenir de suite les personnes responsables de l'établissement scolaire dans les 48 heures MAXIMUM. (Mr VERNEREY Michel, Chef de travaux et Mr HARRER Yves 03 81 47 27 52, auquel il faut transmettre les documents médicaux correspondants)

La visite dans l'entreprise sera effectuée dans le courant de la quatrième semaine de stage par un Professeur ou par un responsable du LPP St Joseph (sur RdV auprès du tuteur). Dans le cas d'un stage de 8 semaines 2 visites seront effectuées (fin de la 4 ème semaine et en fin de stage).

Cette personne effectuera sur place l'évaluation du Jeune ainsi que la notation sur le livret de liaison.

Cette évaluation restera confidentielle.

Le livret est restitué à la personne du LPP qui aura effectué la visite.

La tenue vestimentaire du Jeune en PFE et le travail en atelier :

La tenue de travail est obligatoire sur le site de l'entreprise, conformément au règlement intérieur de l'établissement scolaire.

Cette tenue doit rester propre, en bon état, fermée et sans aucune inscription.

Le port des chaussures de sécurité est obligatoire.

D'autre part, le règlement du LPP St Joseph, concernant le travail en atelier doit être respecté scrupuleusement.

Mr VERNEREY Michel

Chef de travaux

03 81 47 27 57 (standard)

03 81 47 27 53 (direct)

fax : 03 81 47 27 58

Stjosephbesancon.Cheftravaux@scolafc.org

<http://www.centreeduc.org/~lpstjo/>

Signature de l'élève

(lu et approuvé)